



Retrogradation pour insuffisance professionnels

Par Gaby345

Bonjour à tous,

Je vous explique ma situation .

J ai commencé à travaillé dans une entreprise en restauration le 22 septembre 2022 en tant qu'assistante maître d'hôtel.

J'ai travaillé à ce poste 25 jours et ma responsable de salle me formait à ce poste .

Par la suite j ai eu le covid le 27/10/2022. Après cette semaine là je me sentait toujours pas appte à retourner travaillé je me suis mis en arrêt jusqu'au 06/11.

Je suis revenu travailler le mercredi suivant .

Le samedi 12/11 ma directrice m'a demandé de venir pour faire un point avec moi.

Durant cette entretien elle m à parler de me rétrograder au poste de chef de rang avec les même échelons et avec un salaire plus bas .

A la fin et deux semaine après elle m'a donner mon avenant .

Durant cette réunion elle ne m'a pas dit que je pouvais refuser la retrogradation. Je n ai pas recu de lettre avec accusé de réception ni avant l entretien ni après. Je n ai pas eu la possibilité d être assisté.

De plus le lundi 14 par mail elle m'a demander si je pouvais donner mon accord .

Qu en pensez vous merci de votre réponse.

Par ESP

Bonjour

De que type de contrat s'agit-il svp ?

Par Gaby345

Un cdi